



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 69293

## Texte de la question

Dans plusieurs pays européens, la Loterie nationale est conçue comme instrument au service du financement du patrimoine et une partie des recettes correspondantes est affectée à des organismes publics ou à des fondations de défense du patrimoine. C'est le cas notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie. En France, La Française des Jeux finance déjà le Fonds national de développement du sport et contribue ainsi à dynamiser le mouvement sportif. Les acteurs du patrimoine considèrent que le soutien apporté par la Française des Jeux au financement du sport pourrait utilement être étendu à la défense du patrimoine menacé. M. Jean-Claude Lenoir souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à l'égard de cette proposition et remercie Mme la ministre de la culture et de la communication de lui indiquer si des mesures sont envisagées en ce sens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69293

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 novembre 2001, page 6680